

# MALAKOFF

Malakoff, le 3 avril 2023

## Communiqué de la Municipalité

### **Malaqueen : l'État doit garantir un hébergement adapté à toutes les personnes expulsées**

La Préfecture a informé la Ville de son intention de procéder très prochainement à l'expulsion des occupant-es du squat « Malaqueen », installé au 55 rue Etienne-Dolet.

Depuis que cette expulsion a été autorisée par la justice, la municipalité a alerté à plusieurs reprises le Préfet des Hauts-de-Seine sur ses obligations en matière d'hébergement d'urgence. Il n'est pas question de rejeter des personnes à la rue.

Les agents du Centre communal d'action sociale de Malakoff ont pu établir, avec leurs collègues des services départementaux, une liste non exhaustive de 23 personnes à héberger en urgence, parmi lesquelles un enfant de 19 mois et des personnes sous traitement médical – dont la plupart sont suivies à ce titre par le Centre municipal de Santé.

À ce jour, l'État n'a apporté aucune réponse convaincante.

Considérant que la grande majorité des personnes susceptibles d'être expulsées est précaire ou fragile, et qu'une expulsion mal anticipée provoquerait inévitablement des situations de détresse extrême, la ville exige que cette expulsion soit subordonnée à la mise à disposition préalable de places d'hébergement adaptées à la situation des occupant-es.

Site de la ville de Malakoff : [malakoff.fr](http://malakoff.fr)

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

